

POLITIQUE RÉGIONALE DES AÎNÉS

*Présente*  
*pour les*  
***aînés***



MRC   
DE Pierre-De Saurel



**MRC**  
DE Pierre-De Saurel

  
**Municipalité  
amie des aînés**

En partenariat avec :

**Famille  
Québec** 

ISBN 978-2-9812102-5-8  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015



POLITIQUE RÉGIONALE DES AÎNÉS

*Présente*  
*pour les*  
*aînés*

# Table des matières

Mot du préfet .....	1
Mot du président du comité régional de la famille .....	2
Préambule .....	3
Le comité régional de la famille .....	4
Les partenaires du milieu .....	5
Portrait des aînés de la MRC de Pierre-De Saurel .....	6
<i>Le territoire</i> .....	7
<i>La population</i> .....	8
<i>Portrait des aînés</i> .....	8-9
<i>La situation économique</i> .....	10-11
<i>Le transport</i> .....	12
<i>La situation du logement</i> .....	13
Les fondements de la Politique régionale des aînés .....	14
<i>La définition de la famille et de l'aîné</i> .....	15
<i>La mission de la Politique des aînés</i> .....	15
<i>Les valeurs de la Politique des aînés</i> .....	15
<i>Les objectifs de la Politique des aînés</i> .....	16
<i>Les axes d'intervention de la Politique des aînés</i> .....	16
Conclusion .....	17
Remerciements .....	17
Bibliographie et crédits .....	18

# Mot du préfet

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est fière de vous présenter sa toute première Politique régionale des aînés. Issue d'une démarche de plus de dix-huit mois, la Politique régionale des aînés démontre clairement la volonté du conseil de la MRC de reconnaître ses aînés comme des membres à part entière de la communauté, et surtout, de les prendre en considération lors des décisions pouvant influencer leur qualité de vie.



Le vieillissement de la population est un enjeu qui prendra davantage d'ampleur dans notre société, et particulièrement dans notre région. Si rien n'est fait, les organisations seront devant un défi collectif sans précédent. Faisant face à cette réalité, les membres du conseil de la MRC ont décidé d'agir dès maintenant en privilégiant des actions qui permettront de mieux s'adapter au vieillissement de nos citoyennes et de nos citoyens et d'en prévenir les conséquences.

Par l'adoption de la Politique régionale des aînés, les élus souhaitent mettre de l'avant le principe du vieillissement actif : un principe favorisant la participation constante des personnes âgées à l'évolution de notre communauté de façon à leur permettre de s'y épanouir comme individu.

La MRC a déjà confirmé sa volonté d'améliorer la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens, et ce, à chaque période de leur vie, en élargissant et en diversifiant ses compétences initiales. C'est ainsi qu'elle s'est engagée dans la démarche de l'Écocollectivité Pierre-De Saurel de même que dans la création de la Politique culturelle régionale et de la Politique régionale de la famille. C'est sur cette même lancée, et dans le but d'enrichir cette dernière, qu'une politique régionale des aînés s'imposait aux conseillers régionaux.

Je remercie d'ailleurs le ministère de la Famille et le Secrétariat aux aînés pour le soutien financier apporté à la réalisation de la Politique régionale des aînés, de même que le Carrefour action municipale et famille pour son accompagnement et son soutien technique.

En terminant, au nom du conseil de la MRC, je tiens à souligner le travail remarquable des membres du comité régional de la famille, présidé par M. Olivar Gravel, maire de Saint-Joseph-de-Sorel, qui a permis à la Politique régionale des aînés de devenir réalité, mais aussi celui des aînés pour leur forte participation aux consultations publiques et aux sondages. Finalement, je félicite la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés, Mme Véronique Massé, pour avoir harmonisé le tout d'une main de maître.

Notre Politique régionale des aînés est le fruit d'un travail de concertation locale, reflétant les besoins et les réalités des aînés de notre région. J'espère donc que vous appuierez avec autant d'enthousiasme que moi le travail du comité régional de la famille et de l'ensemble des comités locaux dans la mise en œuvre des différents plans d'action.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Pothier', with a stylized flourish at the end.

**Claude Pothier**  
Préfet de la MRC de Pierre-De Saurel  
Maire de Saint-Roch-de-Richelieu

# Mot du président

C'est en mars 2013 que la MRC de Pierre-De Saurel s'est engagée dans la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), démarche ayant comme finalité la présente Politique régionale des aînés que je suis très fier de vous dévoiler.

L'élaboration d'une telle politique résulte toujours d'une longue série d'étapes. Le comité régional de la famille, mandaté pour coordonner le tout, a donc entamé la démarche par de la recherche afin de dresser le portrait de la situation des aînés dans notre région. Il a ensuite sondé plus de 800 personnes, organisé neuf séances de consultation publique pour finalement procéder à la synthèse et à la rédaction de la Politique régionale des aînés. Près de deux années de travail ont été nécessaires en tout. Ainsi, vous comprendrez que la Politique régionale des aînés est entièrement à l'image des aînés de notre région puisque nous l'avons conçue avec et pour eux.

Nous vous proposons une politique basée sur la Politique régionale de la famille. Il s'agit, en quelque sorte, du prolongement de cette dernière puisqu'un aîné est, par définition, un membre à part entière de la cellule familiale. Le désir du comité régional de la famille est donc de développer, à l'échelle régionale, la vision d'une société ouverte aux gens de tous âges avec, d'un côté, la Politique régionale de la famille, et maintenant de l'autre, la mise en place de notre Politique régionale des aînés et de son plan d'action. Ce document se veut un engagement de la MRC à offrir un milieu où il fait bon vivre, vieillir et s'épanouir.

Le comité régional de la famille s'est fait un devoir d'associer à ce projet les forces dynamiques de notre région afin de présenter une politique correspondant aux caractéristiques, aux valeurs, aux aspirations et aux besoins des aînés de notre territoire. La démarche *Ensemble avec tous nos aîné(e)s*, c'est donc la vision de plus de 1300 aînés d'ici. Un outil incontournable qui permettra aux élus d'orienter leurs décisions en fonction des réalités que vivent les aînés.

Je remercie donc l'ensemble des personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de la Politique régionale des aînés, mais en particulier, les membres du comité régional de la famille pour leur travail soutenu tout au long du processus. Je souligne également l'incalculable collaboration de la Table de concertation Agir pour mieux vieillir, un partenaire essentiel dans l'ensemble de la démarche. Composée de plus de vingt organismes œuvrant avec les personnes aînées sur le territoire de la MRC, elle fut pour nous une source importante d'informations et de réflexions. Enfin, un merci tout spécial à Mme Véronique Massé, coordonnatrice à la politique familiale et des aînés, pour avoir orchestré avec brio l'ensemble de cette œuvre.

*Ensemble avec tous nos aîné(e)s*, c'est l'affaire de toutes et tous !



**Olivier Gravel**  
Président du comité régional de la famille  
Maire de Saint-Joseph-de-Sorel



# Préambule

## POURQUOI UNE POLITIQUE DES AÎNÉS ?

Une politique des aînés témoigne de l'importance qu'accorde la MRC de Pierre-De Saurel au vieillissement actif des aînés de son territoire. Dans une région où l'âge médian atteint sept ans de plus que celui de l'ensemble du Québec, il apparaissait important pour le conseil de la MRC de saisir cette opportunité de mieux connaître les besoins de notre population vieillissante.

À l'automne 2010, la MRC a réalisé une démarche menant à l'adoption de la Politique de la famille. Depuis ce jour, de nombreuses actions familles ont vu le jour. Ayant à cœur le bien-être des citoyens et préoccupé par le vieillissement de la population, le conseil de la MRC a voulu aller plus loin. Bien que la personne aînée soit un membre à part entière de la famille, elle vit de nombreux défis liés à sa réalité. La réalisation de la démarche MADA fut une occasion de bonifier les politiques familiales et les plans d'action qui en découlent. Il s'agit, pour la MRC, de la suite logique. En ce sens, le comité régional de la famille trouvait important d'appuyer la Politique régionale des aînés sur les bases de la Politique régionale de la famille.

## QU'EST-CE QU'UNE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) ?

Une municipalité amie des aînés est une municipalité qui se soucie des besoins des personnes aînées, et ce, de différentes façons. La démarche menant vers la reconnaissance MADA permet à un milieu de connaître davantage les besoins des aînés et de favoriser l'adoption de différentes mesures concrètes pour ceux-ci. Selon l'Organisation mondiale de la santé, il se développe une culture d'inclusion sociale dans les municipalités MADA : les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux sont réfléchis et conçus pour soutenir les aînés et les aider à vieillir en demeurant actifs.

Par ailleurs, selon le ministère de la Famille et le Secrétariat aux aînés, une municipalité reconnue MADA met un frein à l'âgisme, sait adapter ses politiques, ses services et ses structures, agit de façon globale et intégrée, favorise la participation des aînés et s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

## LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL ENGAGÉE À L'ÉGARD DES AÎNÉS

Après plusieurs mois de concertation, de réflexions et de discussions, la MRC s'engage à mettre la personne aînée au cœur de ses décisions par l'adoption de la Politique régionale des aînés.

Préoccupée par le vieillissement de sa population et par la qualité de vie des personnes aînées sur son territoire, la MRC a ainsi permis la réalisation d'une démarche MADA. Neuf municipalités se sont jointes à la démarche afin de mettre en place une politique des aînés aux saveurs locales. Au même moment, sur le territoire, les membres de la Table de concertation Agir pour mieux vieillir ont développé un projet d'étude sur l'isolement des aînés en milieu rural et urbain. Considérant que les deux projets se rejoignaient à plusieurs niveaux, il a été convenu de mettre en commun les ressources en vue de les réaliser.

Dès 2013, le comité régional de la famille a amorcé le travail sur le projet d'une politique des aînés. La démarche avait pour objectif de mieux connaître les personnes aînées résidant sur le territoire de la MRC. Les premières étapes furent caractérisées par la recherche et l'élaboration des différents portraits des municipalités participantes. Il était important de bien saisir la réalité des personnes aînées sur le territoire. Au cours de l'automne 2013, un sondage sur la situation des personnes aînées fut distribué. Plus de 800 personnes ont répondu à l'appel. Afin d'aller plus loin avec toutes les informations recueillies, le comité régional de la famille organisa neuf rencontres citoyennes auxquelles près de 500 personnes âgées de 65 ans et plus sont venues partager leur vision de leur municipalité. Tous ces éléments ont permis de développer un plan d'action régional répondant réellement à leurs besoins.

La publication de la Politique régionale des aînés marque donc un engagement ferme de la MRC à travailler à l'épanouissement de nos aînés. Nous ne pourrions y arriver sans la collaboration de l'ensemble des municipalités et des organisations présentes sur le territoire. D'ailleurs, la Politique régionale des aînés sera bonifiée par l'adoption de neuf politiques des aînés et neuf plans d'action aux saveurs des municipalités participantes.

# Comité régional de la famille

Le comité régional de la famille a été mandaté par le conseil de la MRC afin de réaliser la démarche régionale MADA. D'ailleurs, c'est ce même comité qui assurera la mise en œuvre du plan d'action découlant de la présente Politique régionale des aînés.

Le comité régional de la famille est composé d'un représentant des questions familiales et aînées pour chacune des municipalités de la MRC et de deux conseillers régionaux. Lors de sa création, en juin 2011, le mandat premier du comité régional de la famille était d'assurer la mise en œuvre de la Politique régionale de la famille.

Voici les membres actuels du comité régional de la famille :

## **MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

M. Olivar Gravel, conseiller régional  
M. Denis Marion, conseiller régional

## **MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE**

M. Matthieu Beauchemin, conseiller municipal

## **VILLE DE SAINT-OURS**

Mme Sophie Poirier, conseillère municipale

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ**

Mme Julie L'Homme, conseillère municipale

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT**

Mme Patricia Salvat, conseillère municipale

## **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

M. Luc Latraverse, conseiller municipal

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU**

Mme Lucette Berger, conseillère municipale

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID**

Mme Linda Cournoyer, conseillère municipale

## **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL**

Mme Marie-Claude Antaya, conseillère municipale

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA**

M. Claude Villiard, conseiller municipal

## **VILLE DE SOREL-TRACY**

M. Patrick Péroquin, conseiller municipal

## **VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

M. Jacques Renaud, conseiller municipal

## **MUNICIPALITÉ DE YAMASKA**

Mme Johanne Lépine, conseillère municipale

## **PERSONNE-RESSOURCE MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

Mme Véronique Massé, coordonnatrice à la politique familiale et des aînés

**Pour différentes raisons, certains membres du comité régional de la famille ont dû mettre fin à leur mandat en cours de réalisation. Nous tenons à souligner leur contribution :**

- M. Raymond Arel (Saint-David)
- M. Patrick Boisselle (Saint-Aimé)
- Mme Myriam Cournoyer (Sainte-Anne-de-Sorel)
- Mme France Desjardins (Saint-Gérard-Majella)
- Mme Michèle Lacombe Gauthier (Sorel-Tracy)
- M. Richard Paquette (Saint-Roch-de-Richelieu)
- M. Pierre-Paul Simard (Sainte-Victoire-de-Sorel)



# Les partenaires du milieu

Tout au long de la démarche MADA, le comité régional de la famille a travaillé en collaboration avec la Table de concertation Agir pour mieux vieillir. La participation d'organismes et d'institutions travaillant de près avec les personnes âgées fut essentielle. Il était important pour le comité régional de la famille de s'appuyer sur cette concertation afin d'assurer la mobilisation de toute la communauté. Grâce à cette collaboration, la Politique régionale des aînés de la MRC est aux couleurs des personnes qui y habitent.

## TABLE AGIR POUR MIEUX VIEILLIR

- Association canadienne pour la santé mentale
- Action logement Pierre-De Saurel
- **Association des aidants(es) naturels(les) du Bas-Richelieu**
- **Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)**
- Association des locataires HLM de Sorel-Tracy
- **Carrefour communautaire l'Arc-en-ciel**
- Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu
- Au fil des ans – Centre des aînés de Sorel-Tracy
- Club de marche Pas à Pas
- Commission scolaire de Sorel-Tracy
- **Coopérative de solidarité en entretien ménager**
- **CSSS Pierre-De Saurel**
- Institut Nazareth et Louis-Braille
- Association Info-Air, Sorel-Tracy
- Chez-Nous de Saint-Joseph
- Porte du Passant
- MRC de Pierre-De Saurel
- Maison de la musique de Sorel-Tracy
- Ville de Sorel-Tracy
- **Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel**
- Association Vivre et Vieillir chez-soi du Bas-Richelieu inc.
- Société Alzheimer Rive-Sud
- FADOQ Richelieu-Yamaska
- Association de la fibromyalgie du Bas-Richelieu
- Sûreté du Québec
- Membres citoyennes :
  - Mme Jeanne Girouard, secteur urbain
  - Mme Silvie Vachon, secteur rural
- M. Jan Heinrich, organisateur communautaire, CSSS Pierre-De Saurel

Pour faciliter la réalisation de la démarche MADA et d'arrimer les différentes structures de concertation pour les aînés, un comité de travail fut formé. En plus de M. Jacques Renaud, représentant du comité régional de la famille, ainsi que de Mme Véronique Massé, coordonnatrice à la politique familiale et des aînés, tous les membres en surbrillance étaient présents sur le comité de travail. Ils furent des acteurs clés de la démarche.





*Portrait des aînés*  
de la MRC de Pierre-De Saurel

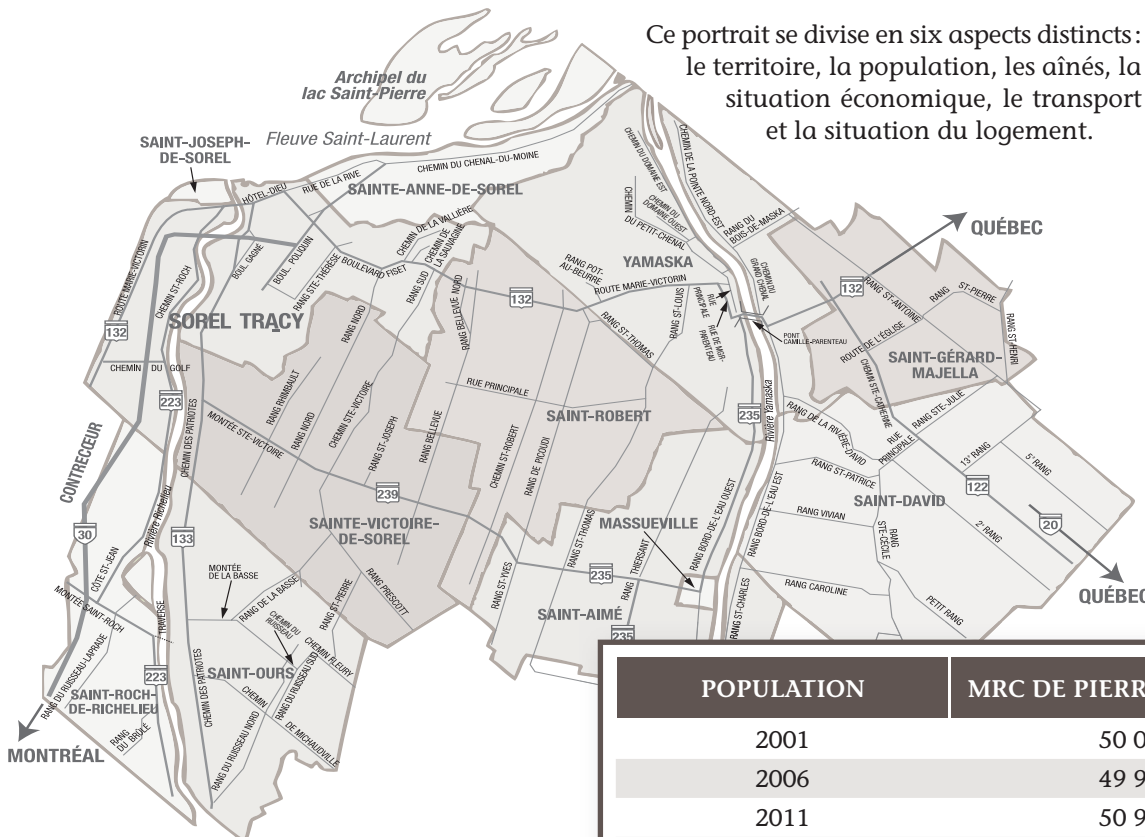
# Portrait des aînés

## de la MRC de Pierre-De Saurel

Le portrait statistique des aînés fut principalement réalisé à l'aide de données recueillies dans le cadre des recensements de 2001, 2006 et 2011. À ces données s'ajoutent les résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) menée en 2011. Il s'agit d'un complément à la collecte de données du dernier recensement. Cette collecte est conçue pour fournir des renseignements sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens ainsi que de l'information au sujet des logements qu'ils occupent. Contrairement au recensement, il s'agit d'une enquête à participation volontaire.

La réalisation du portrait des aînés résidant sur le territoire de la MRC permet de poser un regard sur leur situation et leurs besoins. Les données statistiques seront bonifiées par les nombreuses informations recueillies lors des rencontres citoyennes.

Ce portrait se divise en six aspects distincts: le territoire, la population, les aînés, la situation économique, le transport et la situation du logement.



	POPULATION	MRC DE PIERRE-DE SAUREL	MONTÉRÉGIE	QUÉBEC
2001		50 066	1 276 397	7 237 479
2006		49 932	1 358 086	7 546 131
2011		50 900	1 442 433	7 903 001
Variation entre 2001-2006		-0,27 %	6,4 %	4,3 %
Variation entre 2006-2011		1,9 %	6,2 %	4,7 %

# Le territoire

Le territoire de la MRC est situé dans la région administrative de la Montérégie, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'embouchure de la rivière Richelieu. C'est une vaste plaine qui s'étend sur plus de 594 km<sup>2</sup>. Deux municipalités urbaines, fortement industrialisées, représentent 71% de sa population qui est concentrée dans seulement 10 % du territoire. La zone rurale inclut dix municipalités, couvre 90 % du territoire de la MRC et représente 29 % de sa population totale. Cette zone est caractérisée par la présence de plus de 370 fermes qui se consacrent principalement à la culture céréalière, à l'élevage porcin et à l'industrie laitière.

# La population

Selon les chiffres du dernier recensement, la population de la MRC, en 2011, s'élevait à 50 900 personnes. Elle a connu une légère hausse de 1,9 % de 2006 à 2011. Au même moment, la population de la Montérégie et du Québec connaissait une hausse importante respectivement de 6,2 % et de 4,7 %.

Parmi les municipalités de la MRC, sept ont augmenté le nombre de leurs résidents entre 2006 et 2011. La municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu se démarque avec une augmentation de la population de 13,5 %. Les cinq autres municipalités ont subi une baisse de population allant de 0,1 % pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel jusqu'à 3,4 % pour celle de Saint-Aimé. Plusieurs facteurs pourraient expliquer les différentes variations de population dans les municipalités rurales. Deux éléments semblent être reconnus par le milieu : la migration des personnes âgées vers les pôles urbains pour se rapprocher des services et le départ des jeunes pour les études ou le travail.

MUNICIPALITÉS	POPULATION		VARIATION DE LA POPULATION
	2006	2011	
MRC de Pierre-De Saurel	49 932	50 900	1,9 % ▲
Massueville	520	516	-0,8 % ▼
Saint-Aimé	523	505	-3,4 % ▼
Sainte-Anne-de-Sorel	2 745	2 742	-0,1 % ▼
Saint-David	794	832	4,8 % ▲
Saint-Gérard-Majella	252	246	-2,4 % ▼
Saint-Joseph-de-Sorel	1 686	1 677	-0,5 % ▼
Saint-Ours	1 700	1 721	1,2 % ▲
Saint-Robert	1 713	1 794	4,7 % ▲
Saint-Roch-de-Richelieu	1 070	2 122	13,5 % ▲
Sainte-Victoire-de-Sorel	2 410	2 501	3,8 % ▲
Sorel-Tracy	34 076	34 600	1,5 % ▲
Yamaska	1 643	1 644	0,1 % ▲

## Les aînés, au cœur de la MRC de Pierre-De Saurel

Les statistiques concernant l'âge médian sont un signe indéniable du vieillissement de notre population. En 2011, l'âge médian de la population de la MRC était de 49 ans. Ce chiffre est clairement supérieur à l'ensemble du Québec dont l'âge médian était à un peu moins de 42 ans. Un écart notable depuis plusieurs années. D'ici 2024, la population de la MRC, âgée de 65 ans et plus, s'accroîtra de 39,9 %, soit un taux d'accroissement inférieur à celui observé en Montérégie (45,7 %) et au Québec (41,5 %). Au sein des municipalités, Saint-Aimé se démarque, et de loin, avec une population d'aînés qui augmentera de 172,7 % d'ici 2024. À l'inverse, la population de 65 ans et plus de Sorel-Tracy ne s'accroîtra que de 32,1 % au cours des onze prochaines années. Sur le territoire de la MRC, la hausse la plus importante s'observera chez les 75-84 ans. En effet, cette population augmentera de 62,9 % entre 2013 et 2024, passant de 3 353 à 5 462 personnes. Bien que la population de la MRC vieillit à un rythme comparable au reste du Québec, elle sera, en 2024, encore nettement plus âgée que le reste de la Montérégie et du Québec.

Les aînés sont au cœur de la vie citoyenne de la MRC. Bien qu'aucune statistique officielle n'en témoigne, tous s'entendent pour mentionner qu'ils sont au centre de nos organismes communautaires et de nos municipalités. Lors de la démarche *Ensemble avec tous nos aîné(e)s*, 43 % des répondants au sondage ont mentionné avoir envie de contribuer et d'apporter quelque chose autour d'eux. D'ailleurs, au Québec, un aîné bénévole de 65 ans et plus apporte à la collectivité en moyenne 207 heures de bénévolat par année. Il s'agit du nombre d'heures moyen le plus élevé, et ce, tout groupe d'âge confondu. Il est donc important de reconnaître l'apport des personnes aînées au dynamisme de nos communautés.

Le territoire de la MRC compte de nombreux organismes communautaires offrant des services à une clientèle aînée. Il existe une multitude de services allant des loisirs à la défense des droits, en passant par différents services de transport médical et de référence. Bien que de nombreux organismes aient des missions couvrant tout le territoire de la MRC, la grande majorité de ceux-ci sont situés dans la ville-centre. Les aînés doivent donc se déplacer pour profiter de ces services. De plus, selon l'information obtenue lors des différentes consultations publiques, plusieurs de ces organismes sont peu connus de la clientèle aînée. Il est important de souligner que quelques municipalités bénéficient des services d'un carrefour communautaire. À titre d'exemple, le Carrefour communautaire l'Arc-en-ciel à Saint-Ours a développé un transport médical ainsi que des dîners de l'amitié. De plus, le Carrefour communautaire Saint-Roch-de-Richelieu offre un service de repas chauds à domicile, de cuisine collective et de transport collectif. Par ailleurs, la Coop de solidarité de santé Jean-Jacques-Falardeau est une initiative inspirante dans la municipalité de Massueville. Par la mise en place d'un pôle de services en milieu rural, l'organisme favorisera le développement d'ententes de service entre les organismes urbains et la clientèle rurale. Les membres de cette coopérative ont aussi l'opportunité de recourir aux services d'une infirmière clinicienne. Considérant le peu de services de proximité en prévention et en promotion de la santé, cette initiative est essentielle pour la population aînée.

Lorsqu'il est question d'animation de nos milieux et de regroupement d'aînés, on ne peut passer sous silence les nombreux clubs FADOQ présents sur le territoire. La MRC compte onze clubs affiliés au regroupement de la région Richelieu-Yamaska. Ils animent de nombreuses activités pour les gens âgés de 50 ans et plus.

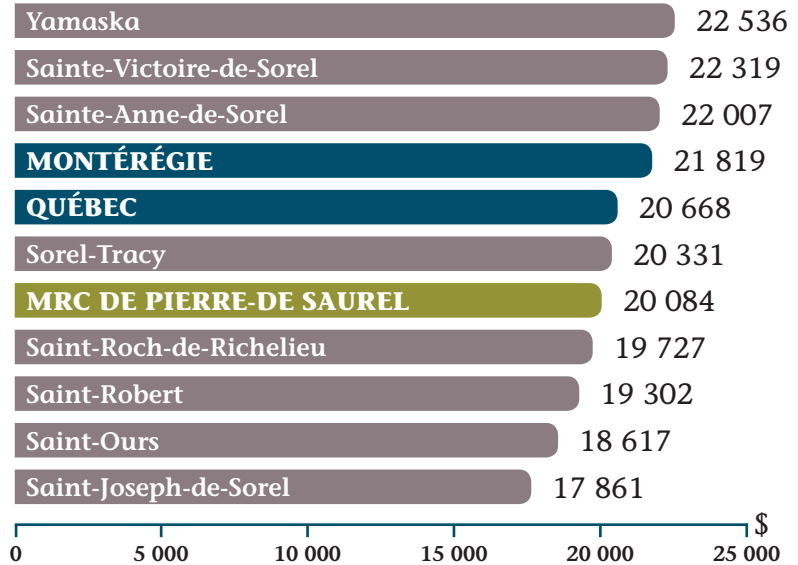


# La situation économique des aînés

L'augmentation en âge est souvent signe de changement de statut social. Passant de travailleurs actifs à retraités, certains aînés prennent la décision de quitter le marché du travail, tandis que d'autres restent au travail ou y retournent après quelque temps par choix et par nécessité. D'ailleurs, depuis le début des années 2000, il est possible d'observer, au Québec, une augmentation marquée du taux d'emploi chez les 65 ans et plus. Dans la MRC, le taux d'emploi pour ce groupe d'âge est de 6 %. Un chiffre nettement inférieur à la moyenne montérégienne (11 %) et québécoise (10 %). De ce pourcentage, 30 % de ces personnes travailleraient à temps plein.

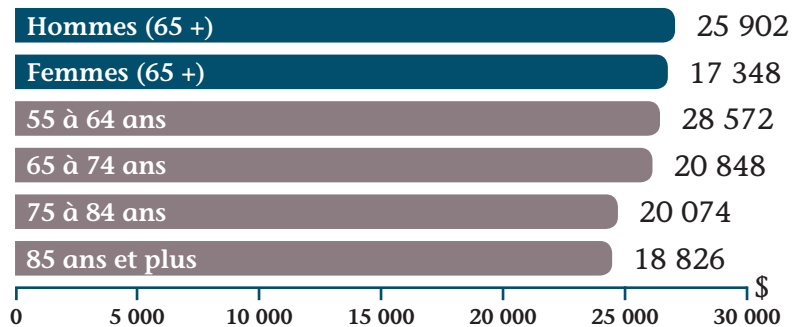
Selon l'ENM de 2011, le revenu médian des citoyens âgés de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC se chiffrait à 20 084 \$, soit 1 735 \$ de moins que l'ensemble de la Montérégie. En fait, seulement trois municipalités affichent un revenu supérieur à celui des aînés de la Montérégie, soit Yamaska (22 536 \$), Sainte-Victoire-de-Sorel (22 319 \$) et Sainte-Anne-de-Sorel (22 007 \$). À l'inverse, les aînés de Saint-Joseph-de-Sorel ont un revenu médian de 17 861 \$, devenant ainsi la municipalité ayant le revenu médian le moins élevé. D'ailleurs, en 2010, 5 % des personnes aînées résidant sur le territoire de la MRC vivaient sous le seuil de faible revenu après impôt.

Revenu médian de la population âgée de 65 ans et plus<sup>1</sup>,  
MRC de Pierre-De Saurel et ses municipalités, Montérégie et Québec, 2010



<sup>1</sup> En ménage privé. Le revenu des aînés des municipalités de Saint-Gérard-Majella, Saint-Aimé, Massueville et Saint-David n'est pas présenté en raison des petits effectifs en présence. Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2013 doivent être interprétées avec prudence et ne peuvent être directement comparées à celles issues des recensements antérieurs. Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, février 2014

## Revenu médian de la population âgée de 55 ans et plus<sup>1</sup>, selon le sexe et l'âge, MRC de Pierre-De Saurel, 2010



<sup>1</sup> En ménage privé.

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 doivent être interprétées avec prudence et ne peuvent être directement comparées à celles issues des recensements antérieurs.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, février 2014

Plusieurs facteurs influencent le revenu médian des personnes âgées. Parmi ceux-ci, le sexe et l'âge semblent déterminants. En effet, les femmes âgées de 65 ans et plus ont un revenu médian qui se chiffre à 17 348 \$ comparativement à 25 902 \$ chez les hommes du même âge. Dans le même ordre d'idées, le pourcentage de femmes âgées de 65 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu après impôt est deux fois plus élevé que celui des hommes.

Il est possible d'observer une baisse de revenu considérable lors du passage à la retraite. D'ailleurs, l'écart observable entre le revenu médian des 55 à 64 ans et celui des 65 à 74 ans en témoigne. En fait, l'augmentation en âge semble être fortement liée à une diminution du revenu médian.

Ces nombreux chiffres confirment l'importance d'assurer l'accessibilité physique, mais aussi monétaire des différents services offerts aux personnes vieillissantes. Lors de l'analyse des questionnaires reçus dans le cadre de la démarche *Ensemble avec tous nos aîné(e)s*, plusieurs répondants mentionnaient le coût trop élevé des différentes activités comme étant un obstacle à l'utilisation des services. Ces observations furent appuyées par les différents citoyens consultés dans le cadre des rencontres citoyennes.



# Le transport

La capacité à se déplacer et les moyens de transport à la disposition des citoyens sont des enjeux cruciaux pour l'autonomie des personnes âgées. Le sondage réalisé dans le cadre de la démarche *Ensemble avec tous nos aîné(e)s* nous permet de constater que le véhicule personnel est le mode de transport privilégié par une majorité d'aînés. Par contre, plus la population sondée est vieillissante, plus on observe des variations dans le mode de transport utilisé.

Il existe différentes options à l'utilisation du véhicule personnel. Force est de constater que le portrait du transport en milieu rural et urbain est bien différent. Les citoyens des villes de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel ont accès à un transport urbain (Taxibus), au transport adapté, au transport interurbain (CIT Sorel-Varennes), au transport médical ainsi qu'au transport bénévole. Par ailleurs, les citoyens des municipalités rurales ont accès au transport adapté et collectif, au transport bénévole ainsi qu'au transport médical.

## LE TRANSPORT ADAPTÉ

Les membres du conseil de la MRC ont mandaté, en octobre 2009, la Société de transport adapté de Richelieu (STAR) pour que l'organisme desserve les douze municipalités de son territoire. Cet organisme est d'ailleurs devenu le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel. Le transport adapté est un service de transport porte-à-porte destiné aux personnes ayant des limitations physiques et intellectuelles. D'ailleurs, c'est 38 % des aînés de la MRC qui vivent avec une incapacité. La mobilité étant parmi les incapacités les plus fréquentes, les différents services de transport auront de multiples défis au cours des prochaines années.

## LE TRANSPORT COLLECTIF

Le développement du transport collectif est un enjeu important sur le territoire de la MRC. Le territoire étant majoritairement rural, avec un noyau urbain où se trouve la grande majorité des services et des organismes communautaires, la mise en place de ce type de transport devient un levier important du



développement local et régional. Il permet, entre autres, la rétention de la population, le maintien de l'autonomie des personnes âgées, l'accessibilité aux services et l'amélioration de la qualité de vie.

Mis en place en août 2013, le STACR de la MRC de Pierre-De Saurel réalise mensuellement plus de 250 déplacements. Ce service est offert par le biais des places disponibles dans les véhicules de transport adapté. Plusieurs points de chute dans chacune des municipalités du territoire ont été prévus.

Bien que gagnant en popularité, force est de constater que ce service de transport est très peu connu de la clientèle aînée et des intervenants travaillant auprès d'eux. Plusieurs commentaires reçus à la suite des consultations concernent l'accessibilité des points de chute et la souplesse des horaires. De plus, n'ayant jamais eu l'occasion d'utiliser ce type de transport, plusieurs aînés ont exprimé avoir certaines craintes. Différentes solutions sont envisagées. Quelques-unes se retrouvent d'ailleurs à l'intérieur du plan d'action régional.

En fait, dans la plupart des milieux, spécialement les petites municipalités éloignées de la ville-centre les aînés semblent miser d'abord sur l'entraide familiale ou amicale pour assurer leurs déplacements.



# La situation du logement

Selon l'ENM de 2011, dans la MRC, près de 70 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont propriétaires. Un chiffre comparable à ceux observés en Montérégie ainsi que dans l'ensemble du Québec. Inversement, le territoire se distingue particulièrement en ce qui a trait au type de construction résidentielle. En effet, on retrouve dans la MRC une plus forte proportion d'aînés vivant dans une résidence unifamiliale et dans un duplex et une moins grande proportion d'aînés vivant dans un immeuble locatif. Ce portrait tend à changer avec l'augmentation en âge. Ainsi, la proportion de locataires augmente de 20 % chez les 55 à 64 ans, de 36 % chez les 75 à 84 ans, pour ensuite légèrement décroître chez les 85 ans et plus.

Ces données nous portent à croire qu'un nombre important d'aînés demeurent longtemps dans leur résidence. Ces observations sont en concordance avec la politique gouvernementale *Vieillir et vivre ensemble - Chez-soi, dans sa communauté, au Québec*, qui mentionne que la majorité des personnes âgées désirent demeurer dans leur maison, et ce, le plus longtemps possible.

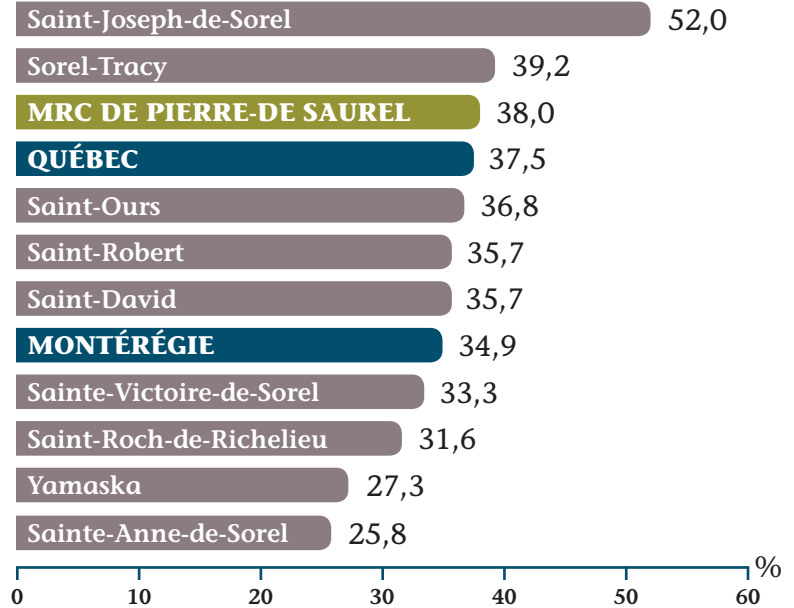
Cette réalité est un enjeu pour tous les milieux. Selon le recensement de 2011, dans la MRC, 81 % des aînés de 75 ans et plus vivent en ménage privé. Qui plus est, 38 % de ce nombre vivent seuls. Un chiffre qui s'élève à 52 % pour la population de Saint-Joseph-de-Sorel, contrairement à 25,8 % à Sainte-Anne-de-Sorel.

## RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES

Le territoire de la MRC compte de nombreuses résidences pour personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie. La grande majorité de ces résidences se trouvent dans la ville-centre. En fait, quatre municipalités de la MRC ont sur leur territoire ce type de résidence. Il s'agit de Sainte-Anne-de-Sorel, de Saint-Joseph-de-Sorel, de Saint-Roch-de-Richelieu ainsi que de Yamaska. D'ailleurs, 76 % de la population âgée de 65 ans et plus réside à Sorel-Tracy : c'est 8 % de plus que la population générale.

## LOGEMENTS SOCIAUX

Les logements sociaux sont construits pour répondre aux besoins des personnes à revenu faible ou modeste. Il existe au Québec trois types de logements sociaux, dont tous sont présents sur le territoire de la MRC :



Les proportions relatives aux municipalités de Massueville, Saint-Aimé et de Saint-Gérard-Majella ne sont pas présentées en raison des petits effectifs en présence.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, février 2014

## Habitations à loyer modique (HLM)

On retrouve environ 460 logements à loyer modique qui sont répartis dans toutes les municipalités de la région, à l'exception de Saint-Aimé et de Saint-Gérard-Majella. Parmi ces logements, vingt-sept sont destinés aux familles, cinq aux personnes ayant un handicap et quatorze logements se sont ajoutés dernièrement pour les personnes âgées de 20 à 50 ans vivant seules. Tous les autres logements ont pour clientèle cible les personnes âgées.

## Coopératives d'habitation

La MRC compte sur son territoire une centaine de logements en coopérative. Plusieurs locataires peuvent bénéficier du programme Supplément au loyer.

## Organismes sans but lucratif

On retrouve sur le territoire de la MRC deux organismes sans but lucratif, les deux étant situés à Sorel-Tracy : Complexe Soleil offrant aux familles vingt-quatre logements bénéficiant du programme de Supplément au loyer ; Habitations Saint-Maxime offrant vingt logements spécialement construits pour les familles nombreuses (trois enfants et plus).



*Les fondements de la politique des aînés*



# *Définition de la famille et de l'aîné*

La famille est la cellule de base de notre société, le premier lieu d'apprentissage, de socialisation et de transmission des valeurs. Qu'il soit enfant, adulte ou aîné, tout individu est donc membre d'une famille et chacun est appelé à contribuer dans la mesure de ses capacités au développement de la société. L'aîné est considéré comme un pilier à l'intérieur de la dynamique familiale et dans notre société.

## *Mission*

Par la mise en place de la Politique régionale des aînés, la MRC s'engage à privilégier une démarche globale qui intègre le réflexe « Penser et agir aînés » à l'intérieur de la culture organisationnelle de ses administrations municipales. Il s'agit d'une politique générale qui inclut l'ensemble des actions et des services destinés à assurer le bien-être des aînés.

Ceci étant établi, il convient de spécifier que cette politique est réalisée en complémentarité avec la Politique régionale de la famille déjà en place sur le territoire.

Tous les membres du comité régional de la famille reconnaissent l'importance du rôle de l'aîné au cœur de la famille.

## *Valeurs*

- Accueil ;
- Entraide et solidarité ;
- Équité ;
- Implication citoyenne ;
- Respect de la personne et du bien commun.

# Principes directeurs

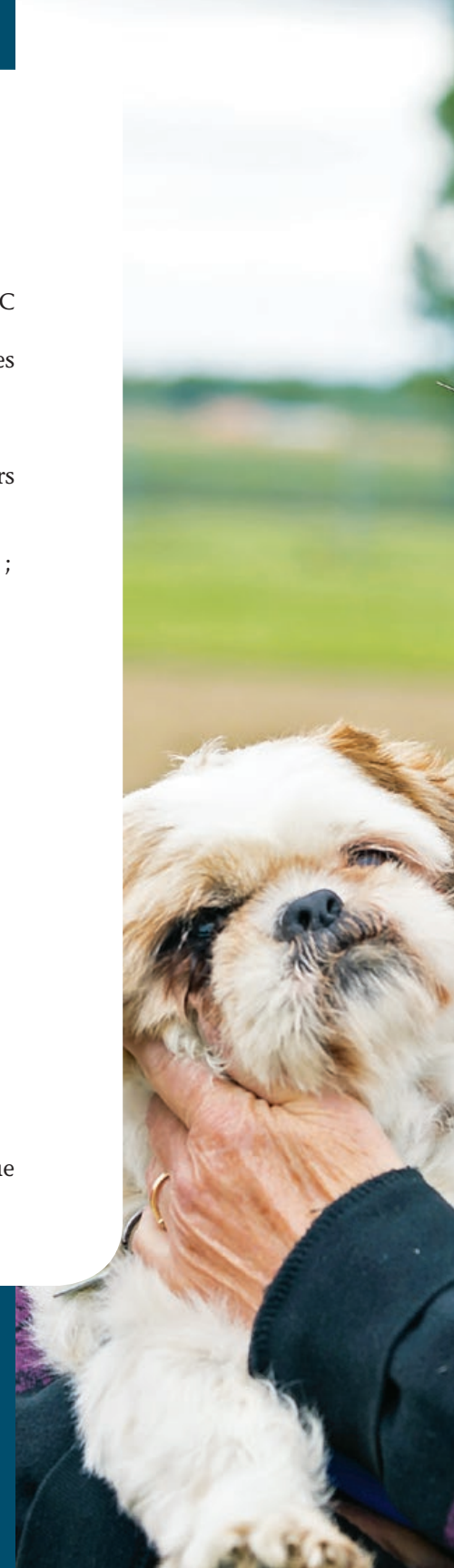
- Fournir un cadre de référence, d'intervention et d'évaluation aux organisations municipales de la MRC afin d'offrir aux aînés du territoire un milieu de vie qui encourage leur épanouissement ;
- Agir de façon globale et intégrée afin d'assurer l'arrimage entre les différentes politiques et les différentes instances municipales ;
- Offrir un milieu de vie agréable et favorable aux aînés ;
- Maintenir, adapter et améliorer les services municipaux pour répondre aux besoins des aînés ;
- Encourager toute forme de partenariat entre la MRC, les municipalités et les intervenants du milieu vers des actions conjointes dans l'intérêt des aînés ;
- Favoriser la création de liens intergénérationnels ;
- Favoriser le développement et le maintien de l'implication des personnes âgées dans la communauté ;
- Prévenir l'exode des personnes âgées vers les municipalités urbaines ;
- Faire connaître les ressources de la communauté destinées aux aînés ;
- Offrir l'opportunité à la population de tous âges de s'enrichir de l'expérience des aînés de la MRC.

## Axes d'intervention

Plusieurs compétences sont dévolues à la MRC et aux municipalités. Parmi celles-ci :

- Administration municipale ;
- Aménagement du territoire et habitation ;
- Sécurité ;
- Environnement ;
- Transport ;
- Loisirs, culture et vie communautaire.

Ces compétences constituent les axes d'intervention qui seront privilégiés dans l'application de la Politique régionale des aînés. C'est autour de ces axes que s'est élaboré le plan d'action de la MRC.





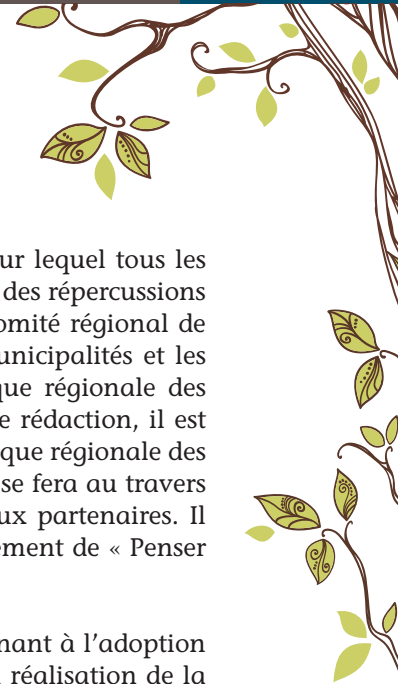
## Conclusion

Le vieillissement de la population représente un défi collectif pour lequel tous les acteurs œuvrant auprès des aînés seront interpellés. Celui-ci aura des répercussions immédiates sur plusieurs aspects de la gouvernance locale. Le comité régional de la famille a ainsi choisi de travailler en partenariat avec les municipalités et les organismes du milieu afin de consolider les bases de la Politique régionale des aînés. Après de nombreuses heures de travail, de discussion et de rédaction, il est maintenant temps de mettre en œuvre le plan d'action de la Politique régionale des aînés. Pour le conseil de la MRC, l'atteinte des multiples objectifs se fera au travers d'une réelle concertation du milieu municipal et de ses nombreux partenaires. Il s'engage à mettre en place les éléments nécessaires au développement de « Penser et agir aînés ».

Le vieillissement actif est également au cœur de la démarche menant à l'adoption de la Politique régionale des aînés sur le territoire de la MRC. La réalisation de la démarche MADA nous a permis de développer de nombreux partenariats, d'agir davantage en concertation pour nos aînés et d'accroître le réseautage autour d'enjeux propres au vieillissement de la population. En réorientant ses actions et ses communications pour permettre aux aînés de vieillir tout en restant actifs, la MRC et les municipalités contribueront à vitaliser leur milieu de vie. L'application de la Politique régionale des aînés se fera par la mise en œuvre des plans d'action régional et municipaux. C'est en travaillant en partenariat que les milieux pourront réellement développer un environnement favorable au bien-être des aînés et des gens de tous âges. La création et le maintien de liens avec les organismes œuvrant au bien-être des aînés permettent à la MRC d'agir en concertation avec le milieu. L'impact des actions portées ne peut qu'en être renforcé.

## Remerciements

La MRC de Pierre-De Saurel et le comité régional de la famille tiennent à remercier tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de la Politique régionale des aînés, notamment le ministère de la Famille et des Aînés, le Carrefour action municipale et famille, la Table de concertation Agir pour mieux vieillir ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé de près ou de loin aux différentes consultations publiques. Grâce à l'implication de tout un chacun, la Politique régionale des aînés de la MRC de Pierre-De Saurel est à l'image des douze municipalités qui la composent.



# Bibliographie

BEAUDRY-GODIN, M., 2014. Profil démographique et socioéconomique des aînés de la MRC de Pierre-De Saurel. *Portfolio thématique*. Longueuil : Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. Direction de santé publique. Surveillance de l'état de santé de la population.

Secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux. 2013. *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés*, Édition 2013-2014. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec.

Technocentre en écologie industrielle. 2012. *Plan de diversification et de développement durable de la MRC de Pierre-De Saurel*. Sorel-Tracy, 87 pages.

THÉRIAULT, Myriam et Sonia RACINE. 2014. *Démarche « Ensemble avec tous nos aînés » : rapport final*, Communagir, Montréal, 144 pages.

Ministère de la Famille et des Aînés. 2012. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Vivre et vieillir ensemble - Chez-soi, dans sa communauté, au Québec*. Ministère de la Famille et des Aînés, gouvernement du Québec. 200 pages.

# Crédits

## TEXTES

Comité régional de la famille  
Véronique Massé

## RÉVISION LINGUISTIQUE

Chantal Chapdelaine  
Josée-Ann Bergeron

## PHOTOGRAPHIES

NathB Photographe

## GRAPHISME

Cournoyer communication marketing





